

Résolution politique
pour la mise en œuvre
d'une stratégie de l'Union Européenne
pour la région alpine

LES ETATS ET REGIONS DE LA REGION ALPINE

Considérant l'article 3.3 du Traité sur l'Union européenne (TUE), aux termes duquel la cohésion économique, sociale et territoriale est un objectif de l'Union européenne, et l'article 4 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) stipulant qu'il s'agit d'une compétence partagée avec les Etats membres,

Considérant l'article 174 du TFUE, aux termes duquel les régions de montagne, entre autres, constituent des territoires confrontés à des disparités justifiant une attention et un traitement particuliers permettant de réduire ces disparités,

En vue de répondre aux objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive, dans le cadre de la stratégie « *Europe 2020* », et de contribuer au développement harmonieux et durable de l'Union dans son ensemble ainsi que des régions et des Etats voisins,

En vue de renforcer la solidarité mutuelle entre les territoires et de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions, conformément aux objectifs de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale,

Tenant compte des éléments d'analyse et des recommandations du rapport de la Commission européenne en date du 27 juin 2013, qui conclut au succès des stratégies macro-régionales établies pour la région du Danube et pour la région de la mer Baltique, notamment en ce qu'elles permettent l'intensification de la coopération interrégionale et la mise en œuvre de politiques et de projets ambitieux au service de l'écologie, de la mobilité et de la compétitivité,

Prenant acte de la résolution du Parlement européen en date du 23 mai 2013 appelant à une stratégie macro-régionale pour la région alpine et saluant l'approche ascendante adoptée par les régions de l'espace alpin qui ont exprimé à maintes reprises leur désir de relever efficacement les défis communs,

Considérant que la région alpine bénéficie d'atouts naturels exceptionnels, qu'elle fournit un espace de vie et de travail à une population attachée à son territoire, et qu'elle tient aussi un rôle économique à une plus grande échelle, en fournissant de façon durable, pour toute l'Europe, des biens et des services tels que le tourisme et les loisirs, des corridors de transport, la coopération universitaire, la santé, l'énergie hydroélectrique, des produits alimentaires, le bois et les produits artisanaux,

Considérant que la région est aussi confrontée à des enjeux tels que la mondialisation, des changements structurels fondamentaux dans l'agriculture et le tourisme, la désindustrialisation, la fracture numérique et l'accès limité aux services d'intérêt général, le changement climatique, l'urbanisation, et se trouve soumise à des menaces liées aux changements démographiques et au vieillissement de sa population,

Considérant que l'accélération de ces phénomènes contribue à l'aggravation des inégalités dans la région alpine et à l'enclavement croissant de certains de ses territoires,

Se référant aux nombreuses initiatives en vue d'une stratégie européenne qui ont été lancées dans la région alpine au cours des dernières années et aux importants travaux préliminaires réalisés depuis 2011 par les régions, les Etats membres de la Convention Alpine et le Programme de coopération Espace Alpin, ayant bénéficié d'une large contribution de la part des parties prenantes dans les régions, actions convergeant à présent vers une initiative commune et cohérente,

Confirmant que le « *document d'interpellation* » joint en annexe A, résulte de la convergence des approches nationales et régionales,

ONT ADOPTE LA RESOLUTION SUIVANTE

Les représentants des Etats et des Régions de la région alpine, réunis ce jour à Grenoble, expriment leur volonté commune de soutenir l'élaboration d'une stratégie de l'UE pour la région alpine. Ils recommandent au Conseil européen de demander à la Commission européenne de lancer le processus d'élaboration de la stratégie et du Plan d'Action, afin que

ceux-ci soit adoptés pendant la Présidence italienne du Conseil européen en 2014, conformément aux procédures pour la préparation du Conseil européen.

Ils confirment que l'objectif de cette stratégie est de favoriser un développement harmonieux et durable pour la région alpine et de participer aux objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive promus par l'Union européenne.

Ils partagent l'ambition d'accroître la solidarité mutuelle au sein de la macro-région, entre les espaces de montagne et les espaces urbains, entre les Alpes et les régions voisines, entre les territoires en perte de vitesse et les territoires dynamiques, entre les territoires fournisseurs de valeurs d'agrément et ceux qui les consomment. Ce « *Pacte de solidarité* » constituera une valeur ajoutée spécifique de la Stratégie.

Ils considèrent que l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de la région alpine et la réduction des inégalités sociales et territoriales bénéficieront à l'ensemble de l'espace européen, la région alpine étant un territoire clé de l'Europe, au carrefour de différentes cultures, traditions et ressources.

Ils affirment que la Stratégie macro-régionale est un cadre intégrateur pour que les Etats et les Régions, ainsi que toutes les institutions et parties prenantes concernées, puissent activer des approches stratégiques transfrontalières, des projets internationaux, une mise en réseau et des coopérations à l'échelle de l'ensemble de l'espace.

Ils souhaitent que la Stratégie mette en synergie les différents programmes existants et définisse un nombre limité de priorités clairement définies.

Ils proposent que la Stratégie soit déclinée selon les trois principaux piliers thématiques suivants, qui font l'objet de l'accord de l'ensemble des parties prenantes:

- Assurer une croissance durable et promouvoir le plein emploi, la compétitivité et l'innovation en consolidant et diversifiant les activités économiques

spécifiques, en vue de renforcer la solidarité entre espaces de montagne et espaces urbains

- Favoriser un développement territorial axé sur une politique de mobilité respectueuse de l'environnement, renforçant la coopération universitaire, le développement des services et des infrastructures de transport et de communication
- Promouvoir une gestion durable des ressources énergétiques, naturelles et culturelles et protéger l'environnement en préservant la biodiversité et les espaces naturels.

Ils proposent que la gouvernance repose sur les principes suivants :

- Veiller à ce que la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine soit mise en œuvre à l'aide de différents programmes et instruments qui organiseront et définiront les actions des Etats et Régions des Alpes, y compris leur coopération transfrontalière et transnationale,
- Associer tous les acteurs concernés à la définition des objectifs et à la mise en œuvre des projets retenus,
- Mobiliser les autorités nationales, régionales, locales ainsi que les institutions existantes et les organisations de la société civile concernées,
- Veiller à la mise en œuvre de chaque action au niveau approprié,
- Inviter la Commission européenne à jouer le rôle de coordinateur stratégique général.

Ils reconnaissent que la mise en œuvre de la Stratégie est fondée sur le principe selon lequel aucun fonds nouveau de l'UE, aucune structure officielle supplémentaire de l'UE ni aucune nouvelle législation de l'UE ne seront impliqués, se reposant sur une approche coordonnée, des effets de synergie et une utilisation plus efficace des fonds de l'UE et d'autres fonds et instruments financiers.

Les signataires conviennent que le gouvernement français, en étroite consultation avec eux, soumettra la présente résolution aux institutions européennes.

Signature des délégations (1/4)

Pour la République fédérale d'Allemagne (Prénom Nom)

Christian Fik

Pour la République d'Autriche (Prénom Nom)

Reinhold Fretl
Herwig von Sauer


Par signature électronique jointe de Beate Merk

Dr. Beate MERK


Beate Merk

Signature des délégations (2/4)

Pour la République française (Prénom Nom)

Thierry REPENTINI


Jean-Jack Queyranne

José GIRARD 

Pour la République italienne (Prénom Nom)

Enrico BONI

Carlo Tripicini

Roberto

Robertsoni

Luciano

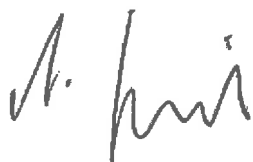
Giuseppe

Antonio

Jean Tomasi

Signature des délégations (3/4)

Pour la Principauté de Liechtenstein (Prénom Nom)

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Huri". The letters are cursive and somewhat stylized.

Pour la Confédération slovène (Prénom Nom)

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Igor Ljubičič". The signature is highly stylized and cursive.

Signature des délégations (4/4)

Pour la Confédération suisse (Prénom Nom)

Jean-Jacques de Dardel

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. J. de Dardel'.

Mario Caviecelli

M. Caviecelli

**CONFERENCE DE GRENOBLE DU 18 OCTOBRE 2013
LISTE DES SIGNATAIRES**

ALLEMAGNE	M. LINK Michael , secrétaire d'Etat en charge des questions européennes
	Dr MERK Beate , ministre des affaires européennes du land de Bavière
AUTRICHE	M. LOPATKA Reinhold , secrétaire d'Etat auprès du ministre fédéral des affaires européennes et internationales
	M. VAN STAA Herwig , président du Landtag, représente M. PLATTER Günther , président de la région du Tyrol
FRANCE	M. REPENTIN Thierry , ministre délégué chargé des affaires européennes
	M. GIRAUD Joël , vice président délégué à l'action régionale pour le Massif Alpin de la région Provence-Alpes Côte d'Azur représente M. VAUZELLE Michel - Président de région de la région Provence-Alpes Côte d'Azur
	M. QUEYRANNE Jean-Jack , président de la région Rhône Alpes
ITALIE	Mme BONINO Emma , ministre des affaires étrangères
	M. TRIGILIA Carlo , ministre de la cohésion territoriale
	M. MARONI Roberto , président de la région Lombardie
	M. COTA Roberto , président de la région du Piémont
	M. PACHER Alberto , président de la région autonome du Trentin-Haut-Adige
	M. ROLLANDIN Auguste , président de la région Vallée d'Aoste
	M. ZAIA Luca , président de la région Vénétie
M. TORRENTI Gianni , représente Mme SERRACCHIANI Debora , président de la région autonome du Frioul-Vénétie-Julienne	
LIECHTENSTEIN	M. FRICK Norbert , ambassadeur du Liechtenstein en Suisse, représente Mme FRICK Aurélia
SLOVENIE	M. SENCAR Igor , secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes et bilatérales
SUISSE	M. DE DARDEL Jean-Jacques , ambassadeur de Suisse en France, représente M. BURKHALTER Didier , ministre des affaires européennes
	M. CAVIGELLI Mario , vice-président du gouvernement des Grisons, conseiller cantonal (ministre) représente M. TRACHSEL Hansjörg , président de la région des Grisons